

**RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE SPORTIVE DANS LA ZEC JEANNOTTE EN 2024 ET 2025****RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE**

**NOTE IMPORTANTE : A PARTIR DE 2024, LA LIMITE DE PRISES QUOTIDIENNE  
À 5 OMBLES PAR JOUR INCLUT UN MAXIMUM DE  
2 OMBLES CHEVALIERS**

PLAN D'EAU	ESPÈCE	PÉRIODE DE FERMETURE	PÉRIODE OUVERTURE 2024	PÉRIODE OUVERTURE 2025
APPEL, LAC DE L'	TOUTES	LAC AMÉNAGÉ EN 2000 PÉRIODE CORRESPONDANTE À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR	5	5
BELLE TRUITE, LAC DE LA	TOUTES	AMÉNAGÉ EN 2007 OUVERT EN 2011 (FERMÉ EN 2014) PÉRIODE CORRESPONDANTE À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR	5	5
BERNIER, LAC	TOUTES	PÉRIODE CORRESPONDANTE À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR	5	5
BILODEAU, LAC	TOUTES	PÉRIODE CORRESPONDANTE À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR	5	5
BUDGET, LAC DU	TOUTES	PÉRIODE CORRESPONDANTE À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR	5	5
DORVAL, LAC	TOUTES	LAC AMÉNAGÉ EN 2000 PÉRIODE CORRESPONDANTE À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR	5	5

**RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE**

**NOTE IMPORTANTE : A PARTIR DE 2024, LA LIMITE DE PRISES QUOTIDIENNE  
À 5 OMBLES PAR JOUR INCLUT UN MAXIMUM DE  
2 OMBLES CHEVALIERS**

PLAN D'EAU	ESPÈCE	PÉRIODE DE FERMETURE	PÉRIODE OUVERTURE 2024	PÉRIODE OUVERTURE 2025
EAU CLAIRE, LAC A L'	TOUTES	<i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES SAMEDIS COMPRIS ENTRE LE <u>DEUXIÈME VENDREDI DE MAI</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR</b>	11 MAI - 8 SEPT SAMÉDIS  <b>5</b>	10 MAI - 7 SEPT SAMÉDIS  <b>5</b>
EUGÈNE, LAC	TOUTES	<b>AMÉNAGÉ EN 2005 OUVERT EN 2009</b> PÉRIODE CORRESPONDANTE À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
FALKENBERG, LAC	TOUTES	<b>LAC AMÉNAGÉ EN 1998</b> <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES SAMEDIS COMPRIS ENTRE LE <u>VENDREDI 21 JUIN</u> OU CELUI LE PLUS PRÈS DE CETTE DATE ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR</b>	22 JUIN - 8 SEPT SAMÉDIS  <b>5</b>	21 JUIN - 7 SEPT SAMÉDIS  <b>5</b>
GADELIERS, LAC DES	TOUTES	<b>LAC AMÉNAGÉ EN 2001 OUVERT EN 2005</b> <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES SAMEDIS COMPRIS ENTRE LE <u>VENDREDI 21 JUIN</u> OU CELUI LE PLUS PRÈS DE CETTE DATE ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR</b>	22 JUIN - 8 SEPT SAMÉDIS  <b>5</b>	21 JUIN - 7 SEPT SAMÉDIS  <b>5</b>
GÉNÉREUX, LAC	TOUTES	PÉRIODE CORRESPONDANTE À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>GUAY, LAC (DES OMBRES)</b>	TOUTES	<b>LAC A OMBLE CHEVALIER</b> <i>DU 1<sup>er</sup> AVRIL AU 31 MARS,</i> <b>POUR FIN DE CONSERVATION DE L'OMBLE CHEVALIER ( DEPUIS 2007)</b>	<b>FERMÉ</b>	<b>FERMÉ</b>

**RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE**

**NOTE IMPORTANTE : A PARTIR DE 2024, LA LIMITE DE PRISES QUOTIDIENNE  
À 5 OMBLES PAR JOUR INCLUT UN MAXIMUM DE  
2 OMBLES CHEVALIERS**

PLAN D'EAU	ESPÈCE	PÉRIODE DE FERMETURE	PÉRIODE OUVERTURE 2024	PÉRIODE OUVERTURE 2025
HOLLOWAY, LAC	TOUTES	<b>AMÉNAGÉ EN 2004 OUVERT EN 2008</b> <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES SAMEDIS COMPRIS ENTRE LE <u>VENDREDI 21 JUIN</u> OU CELUI LE PLUS PRÈS DE CETTE DATE ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR</b>	22 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS  5	21 JUIN - 7 SEPT SAMEDIS  5
JASSELIN, LAC	TOUTES	<b>LAC AMÉNAGÉ EN 2001 OUVERT EN 2005</b> <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES SAMEDIS COMPRIS ENTRE LE <u>VENDREDI 21 JUIN</u> OU CELUI LE PLUS PRÈS DE CETTE DATE ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR</b>	22 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS  5	21 JUIN - 7 SEPT SAMEDIS  5
LEPAGE, LAC	TOUTES	<b>LAC AMÉNAGÉ EN 2003 OUVERT EN 2007</b> PÉRIODE CORRESPONDANTE À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR</b>	5	5
MALOUIN, LAC	TOUTES	<b>AMÉNAGÉ EN 2010 OUVERTURE PRÉVUE EN 2014 SELON</b> <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES SAMEDIS COMPRIS ENTRE LE <u>VENDREDI 21 JUIN</u> OU CELUI LE PLUS PRÈS DE CETTE DATE ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR</b>	22 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS  5	21 JUIN - 7 SEPT SAMEDIS  5
MAYNARD, LAC	OMBLES ET AUTRES ESPÈCES	PÉRIODE CORRESPONDANTE À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR</b>	5	5

**RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE**

**NOTE IMPORTANTE : A PARTIR DE 2024, LA LIMITE DE PRISES QUOTIDIENNE À 5 OMBLES PAR JOUR INCLUT UN MAXIMUM DE 2 OMBLES CHEVALIERS**

PLAN D'EAU	ESPÈCE	PÉRIODE DE FERMETURE	PÉRIODE OUVERTURE 2024	PÉRIODE OUVERTURE 2025
	MOULAC TOULADI	PÉRIODE CORRESPONDANTE À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC <b>MOULAC, TOULADI, LIMITE = 2 PAR JOUR</b>	2	2
MICK, LAC	TOUTES	<b>AMÉNAGÉ EN 2005 OUVERT EN 2009</b> PÉRIODE CORRESPONDANTE À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR</b>	5	5
MORIN, LAC	TOUTES	<b>LAC À OMBLE CHEVALIER</b> <b>RETIRÉ DE LA RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE EN 2024</b> PÉRIODE CORRESPONDANTE À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC <b>LIMITE DE PRISES OMBLE EST DE 5/JOUR (DONT AU PLUS 2 OMBLES CHEVALIERS)</b>	5	5
OFFENSE, LAC DE L'	TOUTES	<b>LAC AMÉNAGÉ 2003 OUVERT EN 2007</b> <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES SAMEDIS COMPRIS ENTRE LE <u>VENDREDI 21 JUIN</u> OU CELUI LE PLUS PRÈS DE CETTE DATE ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR</b>	22 JUIN - 8 SEPT SAMÉDIS	21 JUIN - 7 SEPT SAMÉDIS
PAPY, LAC	OMBLES	PÉRIODE CORRESPONDANTE À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR</b>	5	5
PINS, LAC DES	OMBLES	PÉRIODE CORRESPONDANTE À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR</b>	5	5

**RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE**

**NOTE IMPORTANTE : A PARTIR DE 2024, LA LIMITE DE PRISES QUOTIDIENNE  
À 5 OMBLES PAR JOUR INCLUT UN MAXIMUM DE  
2 OMBLES CHEVALIERS**

PLAN D'EAU	ESPÈCE	PÉRIODE DE FERMETURE	PÉRIODE OUVERTURE 2024	PÉRIODE OUVERTURE 2025
PUR, LAC	TOUTES	<b>LAC À OMBLE CHEVALIER</b> <i>DU DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE AU 23 JUIN</i> <b>LIMITE DE PRISES OMBLE EST DE 5/JOUR (DONT AU PLUS 2 OMBLES CHEVALIERS)</b>	24 JUIN - 8 SEPT <b>5</b>	21 JUIN - 7 SEPT <b>5</b>
PYGMALION, LAC	TOUTES	<b>ENSEMENCEMENT DE MOULAC EN 2022</b> <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES SAMEDIS COMPRIS ENTRE LE <u>DEUXIÈME VENDREDI DE MAI</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i>	11 MAI - 8 SEPT SAMEDIS	10 MAI - 7 SEPT SAMEDIS
ROGNONS, LAC AUX	TOUTES	<b>PÊCHE D'HIVER</b> <i>DU DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE AU VENDREDI PREMIER MARS OU CELUI LE PLUS PRÈS DE CETTE DATE ET DU DEUXIÈME LUNDI SUIVANT CETTE DATE AU JEUDI VEILLE DU DEUXIÈME VENDREDI DE MAI</i>	2 MARS - 10 MARS  10 MAI - 8 SEPT	1er MARS - 9 MARS  12 MAI - 10 SEPT
STADACONA, LAC	OMBLES	<b>DÉPÔT-RETRAIT</b> PÉRIODE CORRESPONDANTE À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
TROMPEUR, LAC	OMBLES	<b>LAC À OMBLE CHEVALIER</b> <i>PÉRIODE CORRESPONDANTE À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC</i> <b>LIMITE DE PRISES OMBLE EST DE 5/JOUR (DONT AU PLUS 2 OMBLES CHEVALIERS)</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
VAL, LAC DU	TOUTES	<b>LAC AMÉNAGÉ EN 2003 OUVERT EN 2007</b> <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES SAMEDIS COMPRIS ENTRE LE <u>VENDREDI 21 JUIN</u> OU CELUI LE PLUS PRÈS DE CETTE DATE ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR</b>	22 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS <b>5</b>	21 JUIN - 7 SEPT SAMEDIS <b>5</b>
WILFRID, LAC		PÉRIODE CORRESPONDANTE À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA ZEC <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5/JOUR</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

**RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE**

**NOTE IMPORTANTE : À PARTIR DE 2024, LA LIMITE DE PRISES QUOTIDIENNE À 5 OMBLES PAR JOUR INCLUT UN MAXIMUM DE 2 OMBLES CHEVALIERS**

PLAN D'EAU	ESPÈCE	PÉRIODE DE FERMETURE	PÉRIODE OUVERTURE 2024	PÉRIODE OUVERTURE 2025
<b><u>RÉGLEMENTATION PÊCHE À LA MOUCHE</u></b>				
PLAN D'EAU	ESPÈCE	PÉRIODE DE FERMETURE	PÉRIODE OUVERTURE 2024	PÉRIODE OUVERTURE 2025
BOSWELL 6, LAC	TOUTES	<i>DU DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE AU JEUDI VEILLE DU DEUXIÈME VENDREDI DE MAI</i> <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5JOUR</b>	10 MAI - 8 SEPT <b>5</b>	9 MAI - 7 SEPT <b>5</b>
CHABOT, LAC	TOUTES	<i>DU DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE AU JEUDI VEILLE DU DEUXIÈME VENDREDI DE MAI</i> <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5JOUR</b>	10 MAI - 8 SEPT <b>5</b>	9 MAI - 7 SEPT <b>5</b>
LACON, LAC	TOUTES	<i>DU DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE AU JEUDI VEILLE DU DEUXIÈME VENDREDI DE MAI</i> <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5JOUR</b>	10 MAI - 8 SEPT <b>5</b>	9 MAI - 7 SEPT <b>5</b>
HOLLOWAY, PETIT LAC	TOUTES	<b>AMÉNAGÉ EN 2004 OUVERT EN 2008</b> <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES SAMEDIS COMPRIS ENTRE LE <u>VENDREDI 21 JUIN</u> OU CELUI LE PLUS PRÈS DE CETTE DATE ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5JOUR</b>	22 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS <b>5</b>	21 JUIN - 7 SEPT SAMEDIS <b>5</b>
TURCEY, LAC	TOUTES	<b>LAC AMÉNAGÉ EN 2001 OUVERT EN 2005</b> <i>DU DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE AU JEUDI VEILLE DU DEUXIÈME VENDREDI DE MAI</i> <b>LIMITE DE PRISES OMBLES EST DE 5JOUR</b>	10 MAI - 8 SEPT <b>5</b>	9 MAI - 7 SEPT <b>5</b>